

REPUBLIQUE DU TCHAD

UNITE-TRAVAIL-PROGRES

MINISTERE DE L'ECONOMIE DU PLAN
ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE

SECRETARIAT D'ETAT

HAUT COMMISSARIAT NATIONAL AU DEMINAGE

CENTRE NATIONAL DE DEMINAGE



Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage de la production et du transfert des mines-antipersonnel et sur leur destruction

Demande de prolongation du délai accordé au titre de l'article 5 de la Convention

République du Tchad

2013

Personne de contact:

IZZO MISKINE ABDEL-AZIZ
Coordonnateur du Centre National de Déminage

BP. 1125
N'Djamena, TCHAD
E-mail: izzomiskineabdelaziz@yahoo.fr

Téléphone:
Bureau : +235 22.52.47.05
Portable : +235 63.08.50.42

Table des matières

1	Résumé	3
2	Rapport détaillé	4
2.1	Origine des défis à relever dans la mise en œuvre de l'article 5	4
2.1.1	L'action contre les mines de 1987 à 1988	4
2.1.2	Début du déminage humanitaire au Tchad de 1996 à 2009	4
2.1.3	L'action contre les mines de 2009 à 2013	6
2.2	Nature et étendue du travail à effectuer au départ en vertu de l'article 5 : aspects quantitatifs	7
2.3	Nature et étendue du travail à effectuer au départ en vertu de l'article 5 : aspects qualitatifs	9
2.4	Méthodes employées pour l'identification des zones minées et raisons de soupçonner la présence de mines antipersonnel dans d'autres zones	10
2.5	Structures nationales de déminage	11
2.6	Nature et étendue des progrès accomplis : aspects quantitatifs	12
	Révision de la définition des priorités	12
2.6.1	Progrès accomplis	12
2.6.2	depuis novembre 2008	13
2.7	Nature et étendue des progrès accomplis : aspects qualitatifs	15
2.8	Méthodes et normes utilisées pour la remise à disposition des zones soupçonnées ou avérées de contenir des mines antipersonnel	15
2.8.1	1. Procédures de déminage	15
2.8.2	2. Méthodes approuvées	15
2.9	Méthode et normes de contrôle et d'assurance qualité	16
2.10	Efforts entrepris pour empêcher effectivement les civils d'accéder aux zones minées	18
2.11	Ressources mises à disposition en soutien du progrès accompli à ce jour	19
2.12	Circonstances qui empêchent d'atteindre la conformité en respectant les délais	23
2.13	Implications humanitaires, économiques, sociales et environnementales	24
2.14	Nature et étendue du travail restant à faire en vertu de l'article 5 : aspects quantitatifs	25
2.15	Nature et étendue du travail restant à faire en vertu de l'article 5 : aspects qualitatifs	26
2.16	Durée proposée de la prolongation et justification de cette durée	26
2.17	Plan de travail détaillé pour la période de prolongation proposée	26
2.17.1	Déminage	27
2.17.2	Enquête technique des zones contaminées non répertoriées des régions du sud	27
2.17.3	Remise à disposition des communautés affectées au fur et à mesure des progrès réalisés.	27
2.18	Capacités : institutions, ressources humaines et matérielles	27
2.18.1	Institution	27
2.18.2	Ressources humaines	27
2.18.3	Matériels	28
3	Listes des annexes	29

1 Résumé

Le Tchad a déposé deux demandes de prolongation de délai de l'article 5 de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction : la première le 29 juillet 2008 et la deuxième le 20 septembre 2010. La dernière demande a été accordée lors de la 10ème réunion des Etats parties de la convention reculant l'échéance au 1er janvier 2014.

Ce délai accordé a permis au Tchad, tel qu'il était stipulé dans la décision, de revoir sa stratégie nationale de l'action contre les mines et de formuler un plan de mise en œuvre pluriannuel.

Le Centre National de Déminage a élaboré le plan stratégique (2013-2017)¹. Il vise à contribuer à la réalisation des objectifs de développement du Tchad, à promouvoir, à guider et à respecter la mise en œuvre de la convention pour l'interdiction des mines antipersonnel.

Ce plan est le résultat d'une analyse de consultation stratégique et de planification impliquant les parties-prenantes, les représentants des ministères concernés, des organisations internationales, y compris des représentants de la société civile. Il s'appuie sur un examen des progrès modestes réalisés, de l'environnement dans lequel évolue le programme de l'action contre les mines, mais aussi sur les données récemment collectées lors de l'enquête technique.

Ce plan est également renseigné à partir de documentations existantes et des résultats des enquêtes techniques, en particulier sur les aspects de la contamination par les mines et des restes explosifs de guerre au Tchad et des besoins de l'assistance aux victimes. Cette stratégie est développée et sera mise en œuvre, dans un esprit de respect des obligations auxquelles le Tchad s'est engagé, de participation et de transparence et enfin sur des principes de non-discrimination.

Une nouvelle restructuration organisationnelle du CND est actuellement en cours. Le but est d'accroître l'aspect opérationnel, managérial pour que le CND assume pleinement ses fonctions et ses responsabilités.

A la fin 2012, après l'enquête technique menée sur le Nord et à l'Est du pays. Le Tchad dispose depuis de données fiables faisant état de : 246 zones dont 65 minées.

Il faut noter que le Tibesti, région frontalière avec la Libye, n'a pas fait l'objet d'une enquête technique et que le Sud du pays, région du Moyen Chari doit aussi faire l'objet d'un complément d'enquête technique.

Au fil des années, des progrès, pour débarrasser le pays des mines, ont été mis en œuvre. Cependant, de nouvelles dispositions sont nécessaires pour renforcer le rôle du Centre National de Déminage et à l'avenir mieux conduire l'action contre les mines.

Les contraintes et la faible transparence en terme de gestion des ressources financières et humaines ont engendrés, tant au niveau national qu'international une perte de crédibilité et de confiance des partenaires et une diminution des soutiens financiers. Il ne reste à présent qu'un seul projet international au Tchad (financé par l'Union Européenne) et un projet national mis en œuvre par le CND sur fonds gouvernementaux. Le gouvernement Tchadien contribue annuellement à l'action contre les mines à hauteur de 2 à 3 millions de dollars américains.

Le projet actuel de renforcement des capacités nationales mis en œuvre par le PNUD permet de relancer la dynamique d'implication et de mobilisation du personnel du CND et des partenaires de l'action contre les mines. Des formations et des prémices de réorganisation viennent d'être entamées. Les normes et procédures ont été développées ou mises à jour.

¹ Annexe 11: Ebauche de la stratégie nationale de l'action contre les mines au Tchad

Les objectifs du plan stratégique, et par conséquent la demande de prolongation de délai, sont réalistes sous réserve que des ressources financières soient mises à dispositions, de manière constante, au niveau national et international. Le plan stratégique vient appuyer la demande de prolongation de délai prescrit à l'article 5 du traité d'Ottawa tout en prenant en compte les impératifs liés à l'actuel Plan National de Développement du Tchad (2012-2015). Il fera donc l'objet d'une revue intermédiaire (2015) lors de l'élaboration du nouveau plan national de développement et, si nécessaire, de réajustements.

La contribution financière du Tchad pour les 5 années de la mise en œuvre du plan est fixée à hauteur de 4,6M US\$ par an ; ce qui représente une contribution financière moyenne de 58% du budget total du plan.

Le délai demandé pour pouvoir remplir les obligations est fixé à 2019.

Ce délais inclus la phase opérationnelle de déminage : éradication des mines antipersonnel, et la remise à disposition des terres aux communautés affectées.

Rapport Détaillé

1.1 Origine des défis à relever dans la mise en œuvre de l'article 5

En 1987, après le retrait des troupes libyennes du Borkou-Ennedi-Tibesti (B.E.T), le Gouvernement du Tchad découvrait l'ampleur de la pollution par les Mines et par les Restes Explosifs de Guerre (REG) dans ces régions qui couvrent environ le tiers du pays. Avec le retour des populations déplacées, de nombreux accidents ont eu lieu parmi la population civile, en particulier autour des villes de Faya-Largeau et de Fada. Pour faire face à ce problème, le Gouvernement a fait appel à la France qui, de 1987 à 1988, a déployé une compagnie du Génie Militaire à Faya-Largeau et dans sa région. Le gouvernement a contribué aux opérations en déployant une unité du Génie de l'armée nationale à Fada pour débiter le déminage et la dépollution de ces localités et des villages environnants. Suite à de nombreux accidents parmi les militaires français et face à l'ampleur du problème, la décision a été prise de transférer cette mission de déminage et de dépollution aux unités de Génie de l'Armée Tchadienne après qu'elles aient été formées par l'armée française.

En 1990, les combats qui ont précédé la chute de Hissein Habré dans l'Est du pays ont contribué à augmenter le degré de pollution. Cette contamination est essentiellement constituée de restes explosifs de guerre (REG).

En 1995, le Gouvernement a demandé l'appui des Nations Unies. Une mission de reconnaissance était réalisée par une équipe du Département des Opérations du Maintien de la Paix (DOMP). Les conclusions de cette équipe ayant minoré la taille du problème, le dossier fut classé sans suite.

1.1.1 L'action contre les mines de 1987 à 1988

Pendant le conflit entre la Lybie et le Tchad (1987-1988), l'Armée Nationale Tchadienne et l'Armée française ont été sollicitées dans les départements de L'Ennedi, du Borkou et au sud du Tibesti. Un effort particulier était donné dans les secteurs de Faya-Largeau, et Bedo. Les opérations consistaient à réaliser le déminage et la dépollution de ces localités et des villages environnants afin de venir en aide aux collectivités sédentaires et nomades et pour permettre aux forces de se déplacer en sécurité dans cette région du Nord du pays.

Entre les années 1989 et 1995 seule une mission conjointe entre le Tchad et la Lybie a été mise en œuvre au Tibesti en vue de ré ouvrir l'axe Aozou – Bardaï pour désenclaver et rouvrir les axes de circulation aux communautés Toubou.

1.1.2 Début du déminage humanitaire au Tchad de 1996 à 2009

Evaluation de la problématique Mines et REG

En 1996, compte tenu de la persistance des accidents, le Président de la République du Tchad finance une reconnaissance du Borkou-Ennedi-Tibesti (BET) afin de : faire réaliser un dossier objectif, de détenir les informations nécessaires pour faire appel à la communauté internationale pour financer la relance des opérations de déminage et de dépollution.

En 1997, le dossier remis à l'issue de cette reconnaissance permet au Gouvernement de faire appel aux Nations Unies. Les Nations Unies dépêchent alors une équipe sur le terrain pour réaliser une étude de faisabilité.

En 1999, le Tchad réalise une étude d'impact sur la totalité du pays. En raison des contraintes liées à l'insécurité au Nord, l'étude ne peut être conduite dans le département du Tibesti qui est reconnu comme un des départements les plus affectés par la contamination par les mines et REG. Les résultats confirment que les deux autres départements les plus affectés sont l'Ennedi et le Borkou. Tibesti : 36 zones , Borkou : 24, Ennedi : 4 (consolidation des résultats de l'enquête technique 2010 à 2012).

Mise en œuvre des projets de déminage

En 2000 le Tchad déploie pour la première fois des équipes de déminages. Ces équipes sont déployées à Faya Largeau et Fada dans les départements de l'Ennedi et du Borkou. Les opérations sont conduites sous la supervision d'opérateurs internationaux qui contractent les personnels du Centre National de Déminage.

En 2004, le Tchad est contraint à délocaliser la majeure partie des moyens vers la frontière avec le Soudan. Parallèlement les activités de déminage dans l'Ennedi (champ de mines de Ouadi Doum) continuent.

Entre 2006 et 2007, le Tchad réalise une enquête technique sur la partie sud du Tibesti (route des puits), et entreprend la sécurisation de l'axe Zouar-Zouarké-Bardaï.

1.1.2. Evolution de la stratégie et politique nationale d'action contre les mines

En 1998, le Gouvernement crée le Haut Commissariat National de Déminage (Décret N° 133 du 19 mai 1998) et signe la Convention d'Ottawa.

En 1999, le Tchad ratifie la convention d'Ottawa.

1.1.2. Acteurs et partenaires

En 1997 les Nations Unies dépêchent une équipe d'experts dans le but d'évaluer les résultats de l'enquête réalisée en 1996.

En 1999, les Nations Unies suivis par certains bailleurs de fonds commence à soutenir l'action contre les mines au Tchad.

Entre 1999 et 2009, Les opérateurs internationaux contribuent à appuyer le CND en renforçant la capacité technique des personnels nationaux contractés. L'action des acteurs humanitaires de l'action contre les mines permet de superviser les projets développés au Tchad.

Durant cette période, l'action contre les mines au Tchad a bénéficié de l'appui de différents bailleurs de fonds (Belgique, Canada, Suisse, Etats Unis ...) et Nations Unies.

Durant cette période, le CND a bénéficié de l'appui techniques d'opérateurs spécialisés et partenaires (Nations Unies, Handicap international, Help, MAG, COFRAS...).

1.1.3 L'action contre les mines de 2009 à 2013

Evaluation de la problématique Mines et REG

De 2010 à 2012, le Tchad réalise une enquête technique sur la totalité du pays. Les résultats obtenus ne comportent aucune donnée sur le département du Moyen Chari et sur la partie Nord du Tibesti.

Mise en œuvre des projets de déminage

En 2010, le Tchad déploie des équipes d'enquête technique dans les départements du Borkou et de l'Ennedi. Parallèlement 5 équipes de déminage sont déployées à Ouadi Doum pour continuer le déminage du champ de mines.

En 2011, le Tchad Déploie des équipes d'enquête technique dans le Tibesti. Parallèlement une équipe du CND relance le projet de déminage à Fada.

Cette même année le Tchad déploie un opérateur international pour réaliser le contrôle qualité des zones libérées sur le champ de mines de Ouadi Doum.

En 2012, le Tchad déploie des équipes de déminage et de dépollution dans le Tibesti pour sécuriser les axes principaux du Sud du Tibesti et les accès entre les communautés.

Fin 2012, le Tchad dispose d'un moyen de déminage mécanique en vue d'appuyer les équipes de déminage manuel.

Depuis le début de l'année 2013, le Tchad continue à déminer les axes principaux du sud du Tibesti. Un projet national est mis en œuvre parallèlement à un projet international.

Evolution de la stratégie et politique nationale d'action contre les mines

Entre 2008 et 2009, le Tchad doit répondre à une nouvelle contamination occasionnée par les combats entre rebelles et armée tchadienne qui se déroulent de la frontière soudanaise jusqu'à la capitale. Ces actions portent exclusivement sur des opérations de dépollution.

Fin 2010, les affrontements cessent, l'insécurité diminue au Nord. Le Tchad redéfinit sa stratégie et réoriente les opérations vers le déminage humanitaire au Nord du pays.

En 2010, le Tchad produit ses premières normes nationales, elles portent sur :

- La remise à disposition des terres ;
- Le contrôle qualité ;
- Les exigences en matière de déminage et de dépollution ;
- L'éducation au risque des mines ;
- L'assistance aux victimes.

En 2011, le Tchad crée la délégation spéciale pour le Tibesti par décret présidentiel.

En 2012, le Gouvernement confirme que le déminage humanitaire fait partie du Plan National de Développement. Il confirme ainsi sa volonté à respecter ses engagements à l'égard de l'article 5 de la Convention d'Ottawa.

Entre 2012 et 2013, le Tchad élabore la totalité de ses Normes Nationales (24). Les directions Gestion de l'information, Gestion de la qualité, et planification peuvent désormais prescrire aux opérateurs les règles et applications qui sont définies par ces documents.

En 2013, après une nouvelle période de mauvaise transparence en terme de gestion financières et de ressources humaines, le CND révisé sa structure afin de répondre aux exigences de l'arrêté N° 005/PR/PM/MEP/CP du 16 janvier 2008, modifié par l'arrêté N° 011/PR/PM/MEP/CP du mois de juin 2008.

Le Tchad a déposé les instruments de ratification de la convention sur les armes a sous-munitions le 26 mars 2013. Il prévoit de ratifier la convention relative aux droits des personnes handicapées au cours de l'année 2013.

Acteurs et partenaires

Entre 2009 et 2013, les Nations Unies, suivis par certains bailleurs de fonds, commencent à soutenir l'action contre les mines au Tchad.

Entre 2009 et 2013, Les opérateurs internationaux contribuent à appuyer le CND en renforçant la capacité technique des personnels nationaux contractés. L'action des acteurs humanitaires de l'action contre les mines permet de superviser les projets développés au Tchad.

Durant cette période, l'action contre les mines au Tchad a bénéficié de l'appui de différents bailleurs de fonds (Canada, Suisse, Etats Unis, Japon, Union Européenne...) et des Nations Unies à travers une assistance technique basée sur les capacités institutionnelles et techniques.

Durant cette période, le CND a bénéficié de l'appui techniques d'opérateurs spécialisés et partenaires (CICR, Handicap International, MAG, DIGGER, MINETECH...) et les Nations Unies.

1.2 Nature et étendue du travail à effectuer au départ en vertu de l'article 5 : aspects quantitatifs

Au Tchad, les secteurs à risque sont essentiellement dans trois départements du Nord du pays: Borkou, Ennedi et Tibesti. Les Secteurs à risque situés à l'Est du pays sont issues des récents affrontements des années 2008 à 2009.

Les résultats de LIS et ceux de l'enquête technique de 2010 à 2012 montrent que les Secteurs à Risque couvrent une superficie totale de 61 231 143 m². Sur la base de ces informations, le gouvernement a décidé de classer comme prioritaires les départements du Borkou, de l'Ennedi et du Tibesti.

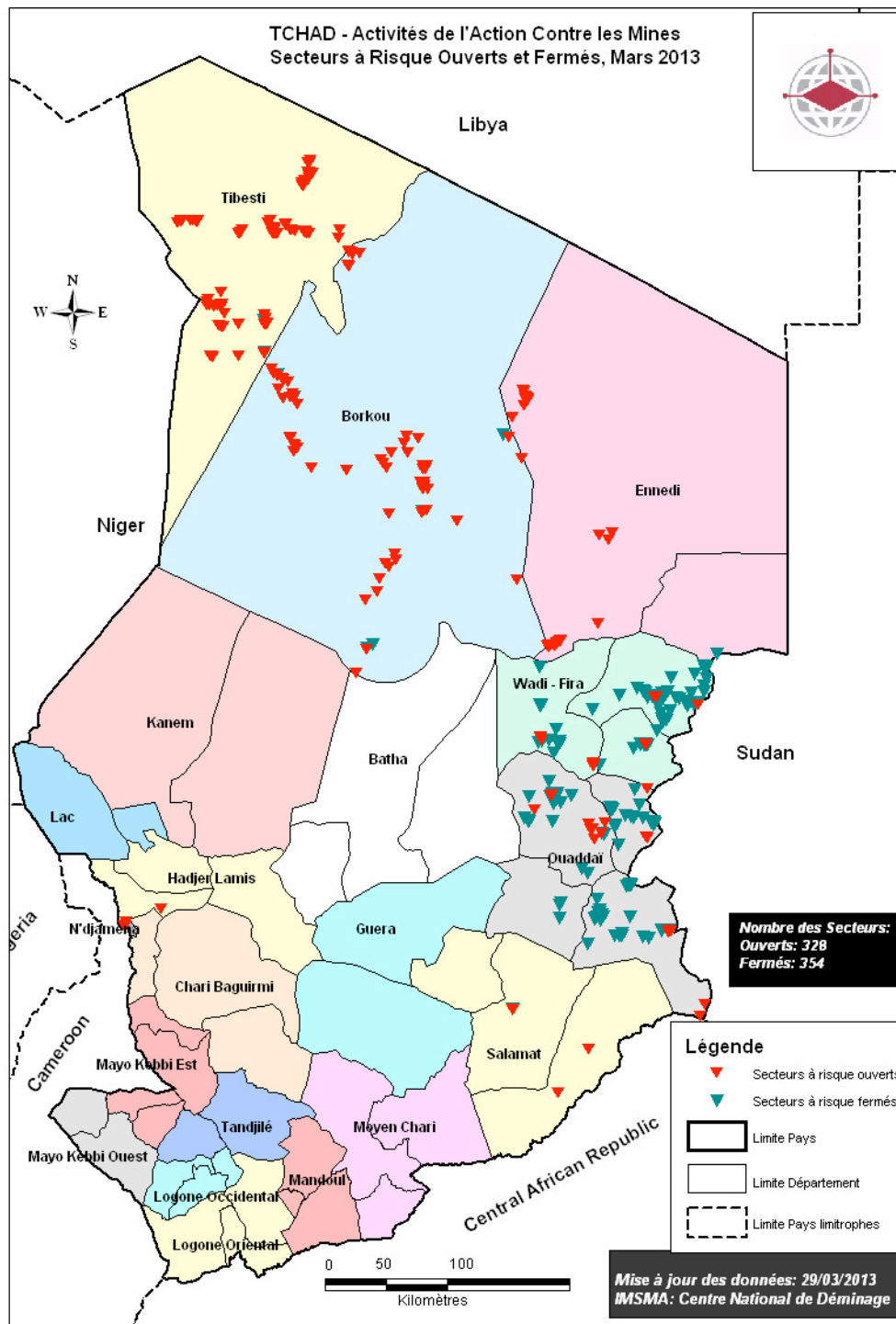
Localisation	Région	# de zones (secteurs dangereux)			Surface M ²
		Total	Mines	REG	
NORD	Borkou	43	24	27	26 201 162
	Ennedi	52	4	34	16 513 668
	Tibesti ²	138	36	63	19 433 797
TOTAL		189	65	124	61 148 817
EST	Ouaddaï	17	0	17	10 840
	Salamat	6	0	6	634
	Sila	10	0	9	8 191
	Wadi Fira	22	0	22	55 974

² L'estimation n'inclut pas les zones non-accessibles.

TOTAL		54	0	54	75 639
OUEST	Hadjer Lamis	1	0	1	6 180
	N'Djamena	2	0	2	707
TOTAL		3	0	3	6 880
TOTAL GENERAL		246	65	181	61 231 143

Les informations de l'enquête technique menée entre les années 2010 et 2012 ont permis en 2013 à la sous direction de la gestion de l'information (IMSMA) du CND d'établir avec une plus grande précision une cartographie des Secteurs à Risque au Tchad. Le niveau de contamination du Nord du Tibesti et de la région du Moyen Chari apparaîtra au fur et à mesure des compléments d'enquêtes prévus dans la planification pluriannuelle de l'action.

Etat des Secteurs à Risque par Région



1.3 Nature et étendue du travail à effectuer au départ en vertu de l'article 5 : aspects qualitatifs

Vingt deux ans après la fin du conflit qui a opposé le Tchad à la Lybie, les mines antipersonnel et autres engins explosifs de guerre continuent à tuer et mutiler les populations sédentaires et nomades, en particulier dans le nord du pays, dans les départements du Borkou, Ennedi et Tibesti,

et demeurent un véritable obstacle au développement de cette région riche en minerais et autres ressources (tourisme, agricultures, élevage...).

Les résultats de l'étude d'impact ont montré que les informations obtenues dans les collectivités affectées par les mines constituent un obstacle majeur pour l'accès aux infrastructures suivantes : habitations, routes, pâturages, points d'eau, plantations agricoles irriguées, terres non agricoles ainsi que le développement du tourisme et la recherche minière.

Ainsi, ces secteurs à risque ont une importance capitale dans le développement socio-économique des communautés du Nord du pays.

Selon la base de données IMSMA existante au CND, on dénombre 2834 victimes suite aux accidents de mines ou REG. Les données consolidées incluses dans la base de données nationale font état de 1538 victimes au 13 Avril 2013. Le reste des données n'est pas encore consolidé.

Le CND doit mettre en œuvre une opération visant à recenser la totalité des victimes sur l'ensemble du Tchad afin d'harmoniser ses données.

Les données validées sont issues de l'enquête d'impact et du complément d'enquête technique menée en 2012.

Tableaux récapitulatifs

RECENSEMENT ET DISTRIBUTION DES VICTIMES AU 13 AVRIL 2013			
HOMMES	FEMMES	DONNEES INCONNUES	TOTAL VICTIMES
1432	153	43	1538

VICTIMES TUEES	VICTIMES BLESSEES	DONNEES INCONNUES	TOTAL
858	505	175	1538

VICTIMES	SEXE		NON RENSEIGNE	TOTAL
	MASCULIN	FEMININ		
ENFANTS	92	14	1	107
ADULTES	314	34	0	348
INCONNUS	396	105	42	1083
TOTAL	1342	153	1	1538

1.4 Méthodes employées pour l'identification des zones minées et raisons de soupçonner la présence de mines antipersonnel dans d'autres zones

En décembre 1996, le gouvernement tchadien a demandé à la coopération française (COFRAS) de réaliser une mission d'exploration dans le BET. Sur la base du compte rendu réalisé, et au regard l'ampleur de la contamination, le gouvernement tchadien a décidé de solliciter l'appui des Nations Unies dans sa lutte contre les mines.

1999-2001, une étude d'impact socio-économique a été conduite par Handicap International. Les données se sont révélées éloignées de la réalité du terrain. De plus, les équipes qui ont pris part à la réalisation de l'enquête ont été contraintes à rester à distance des champs de mines signalés par les communautés.

2009-2010, une reconnaissance technique fut conduite par le Tchad. L'enquête se déroula dans les régions du Borkou et de l'Ennedi au Nord du Tchad, les résultats sont saisis dans la base de données nationale.

2011-2012, l'enquête technique dotée de la capacité (ERM et Liaison Communautaire) fut étendue à l'ensemble du pays. Ces nouvelles données sont saisies dans la base de données nationale et viennent compléter les informations précédemment enregistrées.

Les équipes engagées ont pu se rendre sur l'ensemble des zones soupçonnées accessibles et ont utilisé les méthodes suivantes pour la collecte: entretien avec les autorités administratives, militaires, municipales, populations, victimes, nomades, survivants d'accident ainsi que les familles des victimes décédées. Il n'existe aucun plan de pose des champs de mines connu.

Toutes les informations ont été collectées sur la base d'un formulaire IMSMA qui a fait l'objet d'une étude et a été validé par l'autorité nationale avec l'appui de la sous direction assurance qualité.

Après analyse des informations recueillies, elles sont introduites dans la base de données IMSMA du CND.

Il est cependant important de préciser que l'enquête socio économique (LIS) réalisée en 1999 était un excellent outil d'appréciation initiale mais elle a démontré ses limites quant à la connaissance exacte du lieu et des contours des zones affectées. Les informations recueillies ne permettaient pas une connaissance en détail de la contamination. A cet effet, le CND a commencé à mettre en œuvre des enquêtes techniques permettant d'identifier de manière précise le niveau de contamination.

Il faut noter que l'enquête technique récente ne porte pas sur le Nord du département du Tibesti où il est fait état de zones suspectées minées. En effet, la progression des équipes a été bloquée par la présence de zones minées qui ne pouvaient être réduites au moment de cette opération. Ces axes sont en cours de traitement depuis le début de l'année 2013.

Le département du Moyen Chari fait aussi état de zones suspectées minées et fera l'objet d'une enquête technique dès que les financements le permettront.

Relevé de pose des champs de mines

Il n'existe actuellement aucun relevé de pose des champs de mines qui ont été mis en place par l'armée libyenne.

Les autres obstacles à base de mines qui sont découverts dans le BET, ont été posé de façon anarchiques par des belligérants qui ne répondaient en rien aux méthodes de pose « réglementaires » ce minage est un minage de harcèlement. Il est surtout rencontré dans le Tibesti. La configuration du terrain conjuguée avec les mouvements de dunes de sable complique la détection et rend parfois le déminage plus difficile.

1.5 Structures nationales de déminage

Les structures nationales de déminage ont évolué au fur et à mesure de l'amélioration des connaissances sur l'étendue et les conséquences du problème posé par la présence de mines :

En 1998, le Haut Commissariat National de Déminage (HCND) est placé sous la tutelle de la Présidence de la République (Décret N° 113).

En 1999, le HCND passe sous la tutelle du Ministère de l'Economie, du Plan et de la Coopération.

En 2007, à la suite d'un audit diligenté par le Gouvernement, et conduit par le Ministère du Contrôle et de la Moralisation, le HCND a été profondément restructuré pour être en adéquation avec le décret N° 498/PR/PM/MEP/07 du 21 juin 2007 portant sur la réorganisation du Haut Commissariat National au Déminage.

La structure suivante doit être mise en application :

- Un Comité de Pilotage, organe de supervision et de suivi ;
- Le Centre National de Déminage, organisme d'exécution et de coordination, chargé de la mise en œuvre du plan stratégique, du suivi et du contrôle de toutes les activités de l'action contre les mines ;
- 5 Centres Régionaux de Déminage en charge du contrôle, du suivi et de l'appui des opérations dans leurs zones.

Entre 2008 et 2009, le CND fait l'objet de la mise en application de l'arrêté N° 11 de 2008 pour arriver à la structure institutionnelle actuelle. Les effectifs sont compressés de 700 employés à 320 employés.

Entre 2010 et 2012, le manque de transparence dans la gestion des ressources humaines fait que les effectifs du CND atteignent à nouveau 720 employés.

En 2012, le CND fait à nouveau l'objet d'une demande de réduction de ses effectifs, ordonnée par le gouvernement, de 720 à 320 employés. Une série de mesures est en cours de réalisation.

➤ **Voir organigramme détaillé en annexe V : structure nationale de déminage.**

Le Haut Commissariat National de Déminage est chargé de :

- la mise en œuvre et du suivi de la Convention d'Ottawa sur les mines antipersonnel dans toutes ses composantes.
- la planification, la coordination et le suivi de l'exécution des activités de déminage par les opérateurs sur le territoire national.
- l'intégration de l'effort de déminage humanitaire dans les activités de développement.
- la sensibilisation des populations et de la Société Civile sur le danger des mines.
- l'assistance aux victimes des mines.
- la mobilisation des ressources pour le renforcement des capacités techniques de déminage et du suivi-évaluation dans le domaine du déminage humanitaire.
- d'émettre un avis de conformité sur l'accréditation de tout intervenant opérant dans le cadre de l'action contre les mines (opérateur national ou international), ou dans l'exploitation des ressources de la zone considérée.
- d'assurer le secrétariat exécutif de la commission nationale chargée du Traité d'Ottawa.

1.6 Nature et étendue des progrès accomplis : aspects quantitatifs.

Dès le début de la mise en œuvre du programme d'action contre les mines, le Tchad s'est résolument engagé dans le traitement des zones jugées prioritaires en raison des dégâts humains et de la gêne causée aux populations. Malgré des moyens financiers très limités jusqu'en 2008 le Tchad a pu en 9 ans réaliser des opérations de déminage et de dépollution. Grâce aux reconnaissances techniques, exécutées par les différents opérateurs et certifiées par le CND, il fut alors possible de dresser l'inventaire réel des zones contaminées afin de fixer les priorités d'intervention.

1.6.1 Révision de la définition des priorités

Depuis l'élaboration de la nouvelle Stratégie Nationale, le CND a pris la mesure de la nécessité de se doter d'une composante déminage au lieu d'une composante dépollution du champ de bataille.

Dans le cadre général, l'accent est désormais porté sur :

- La réalisation et mise en application de règles et normes nationales. A nos jours l'autorité nationale dispose de 24 normes nationales qui sont accessibles aux opérateurs de l'action contre les mines au Tchad.
- La qualité des formations et l'accompagnement des cadres nationaux à la gestion stratégique et opérationnelle, ainsi qu'à une gestion rigoureuse de la qualité et de l'information (IMSMA). (A nos jours le CND dispose de 6 Inspecteurs Assurance Qualité qualifiés. 8 personnels d'encadrement et de supervision qualifiés EOD Niveau 2.
- La planification et distribution des tâches aux différents opérateurs de l'action contre les mines. A nos jours deux projets de déminage sont déployés conformément aux priorités nationales dans le département du Tibesti. Le plan d'action a été élaboré en collaboration entre la direction de la planification des opérations, les bailleurs de fonds et les opérateurs).
- La réalisation des enquêtes techniques au Nord du Tibesti et dans le sud du pays.
- Le recueil et l'analyse des informations issues des enquêtes et progression des activités de déminage réalisées par les opérateurs.
- Contrôle et suivi des opérations, processus d'accréditation des opérateurs par la sous direction Contrôle et Assurance Qualité du CND.

A titre d'exemple, l'action actuelle est organisée comme suit.

Projet N° 1 (Opérateur International):

- Recruter et former les personnels nationaux pour être à mesure de déployer 3 équipes de déminage soit un total de 24 nationaux y compris le personnel d'encadrement.
- Déployer les équipes dans la région du Tibesti pour être à mesure de :
 - o Désenclaver les communautés dans la périphérie Nord de Bardaï ;
 - o Éliminer la présence des mines sur l'axe Bardaï-Aouzou ;
 - o Éliminer la présence des mines AP qui affectent directement les communautés de Aouzou ;
 - o Si nécessaire dépolluer les zones affectées par la présence de REG ;
 - o Si possible compte tenu de la durée du projet, éliminer la présence des mines sur l'axe Bardaï-Yebbi Bou

Projet N°2 (Projet National):

- Recruter et former les personnels nationaux pour être en mesure de déployer 3 équipes de déminage soit un total de 38 nationaux y compris le personnel d'encadrement technique.
- Déployer les équipes dans la région du Tibesti pour être à mesure de :
 - o Désenclaver les communautés dans la périphérie Sud de Bardaï ;
 - o Éliminer la présence des mines sur l'axe Bardaï Zouar-Zouarké ;
 - o Éliminer la présence des mines AP qui affectent directement les communautés de Zouar et de Zouarké ;

- Si nécessaire dépolluer les zones affectées par la présence de REG.

1.6.2 Progrès accomplis depuis novembre 2008

Redéfinition du mandat d'assistance technique apporté par le PNUD

En 2008, le Tchad a procédé à un recentrage du mandat de l'assistance technique du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) sur la mobilisation des ressources. Le recentrage du mandat d'assistance technique apporté par le PNUD permet de mobiliser 7 millions de dollars américains pour l'action contre les mines au Tchad.

Pratiques de remise à disposition des terres

En 2010, le CND et l'opérateur Handicap International France créent les 1^o normes nationales et ébauchent les procédures de remise à disposition des terres. À la suite de ce projet, l'ONG MAG réalise, grâce aux fonds japonais, l'enquête technique du pays à l'exception de la région du Tibesti. Les zones suspectes identifiées lors de l'étude d'impact (2001) sont confirmées ou annulées. La reclassification des zones est réalisée conformément aux normes nationales en vigueur suite au projet précédent. Seules les zones dangereuses confirmées et accessibles sont enregistrées dans la base de données nationale. Le processus de remise à disposition des terres n'a jamais été mis en application pour les raisons suivantes :

- En raison des conflits et de changements de priorités, aucune opération de déminage entreprise n'a été achevée intégralement ;
- Les opérations de déminage engagées depuis 2008 ont été suspendues faute de financement ;
- Les moyens techniques et financiers alloués n'ont pas été adaptés à l'ampleur des tâches à réaliser (exemple : champs de mines de Ouadi Doum-47 km de long³) ;
- Il y a un manque de pratique du personnel du CND dans le domaine du déminage ;
- L'inspection qualité après déminage n'a jamais été réalisée à l'exception du contrôle externe fait par l'ONG Digger en 2010/2011.

La nouvelle stratégie et les nouvelles dispositions prévoient de mettre en œuvre cette politique au fur et à mesure de la libération des zones et en fonction des contraintes logistiques.

Opérations de déminage :

Le CND a entrepris, en 2008, plusieurs opérations de déminage et de dépollution. Malheureusement certaines ont été interrompues en mars 2009 faute de moyens financiers.

Début 2010, le gouvernement tchadien a mis à la disposition du CND les ressources financières nécessaires à la reprise des opérations de déminage à Fada.

Le CND a également mené à bien un projet d'une durée de 8 mois à Ounianga Kebbir, dans l'Ennedi. Ce projet était soutenu par une aide financière de la Libye. Le déminage d'Ounianga Kebbir a pris fin en mars 2009. L'équipe de déminage a sécurisé 4 km² pour un total de 22 mines anti-personnel et 9 mines anti-char relevées et détruites.

Durant la période 2009 – 2010, grâce à l'assistance de la Libye, le CND a mis en œuvre des opérations de déminage à Ouadi Doum. Cette action venait en complément des opérations mises en œuvre par l'opérateur international MAG contracté par le PNUD grâce à la contribution du gouvernement japonais.

De 2011 à 2012, l'opérateur MAG a réalisé l'enquête technique des parties accessibles du nord du pays en incluant la région du Tibesti.

³ Voir Annexe IX : Relevé cartographique et caractéristiques du champ de mine de Ouadi Doum – Région de l'Ennedi

Tableau récapitulatif des mines AP détruites depuis 2008

Année	Lieu	Opérateur	Quantité
2008-2009	Ounianga-Kouba Olanga	MAG	25
2008	Ounianga Kebir	CND	22
2009-2010	Faya-Bardaï-Fada	CND Intervention rapide	12
2010	Fada	CND	9
2010-2011	Ouadi Doum	MAG	1 288
2011	Ouadi Doum	CND	58
Total :			1 414

1.7 Nature et étendue des progrès accomplis : aspects qualitatifs

Les opérations de déminage et de dépollution déjà réalisées ont permis :

- La sécurisation de l'accès vers Ounianga Kébir lors de la traversée du champ de mine de Ouadi Doum.
- La sécurisation de l'aéroport d'Ounianga Kébir et de ses abords afin de permettre le développement du tourisme, dans la région du lac vert et du lac bleu.
- La libre circulation des nomades pour accéder au Nord du pays.
- L'action en cours au Tibesti permet le désenclavement des communautés voisines des villes de Bardaï, Zouar et Zouarké.
- Par ailleurs, les opérations de déminage vont permettre aux convois logistiques en provenance de la Libye d'emprunter un itinéraire plus direct. Ceci contribuera largement aux échanges commerciaux et au déplacement des personnes dans toute la région.
- Et permettront aussi le développement des plans d'extension de l'exploitation des ressources minières du Nord du Tibesti et favoriseront le développement économique de la région.
- A ces progrès s'ajoute la diminution du nombre des victimes dans le pays.

1.8 Méthodes et normes utilisées pour la remise à disposition des zones soupçonnées ou avérées de contenir des mines antipersonnel

1.8.1 1. Procédures de déminage

Les opérations de déminage au Tchad reposent sur des Normes Nationales de Déminage qui sont en conformité avec les IMAS, et adaptées aux réalités du pays sur le plan géographique et de l'équipement.

Les Normes Nationales et les Procédures Opérationnelles Permanentes (POP) ont été réalisées et approuvées par le CND avec l'appui d'experts internationaux mis à la disposition du HCND par les Nations Unies. Elles font l'objet d'une mise à jour annuelle en fonction des expériences du terrain, et ou de la mise en place de nouveaux équipements pouvant influencer sur les procédures de travail.

1.8.2 2. Méthodes approuvées

En se basant sur les normes et les POP, le procédé de déminage au Tchad est le suivant :

- L'enquête (LIS comme base fondamentale)
- Reprise d'Enquête
- Enquête technique
- Déminage
- Contrôle qualité
- Cartographie et Rapport

L'enquête technique consiste à la confirmation de l'information recueillie sur le terrain par un groupe d'experts du déminage en coordination avec la communauté affectée. Si toutefois l'information ne répond à aucune objectivité et si la population confirme son inexactitude alors il y a rejet de la terre suspectée.

L'enquête technique est aussi à délimitation des contours des zones ainsi que la réduction des zones. Cette dernière est faite aussi durant le déminage proprement dit.

Il y a deux méthodes techniques réglementaires utilisées pour la réalisation des enquêtes techniques et du déminage et une autre méthode non technique pour la remise à disposition des terres:

Déminage Manuel (méthode Excavation) : Cette technique a été utilisée largement dans les opérations de déminage depuis de nombreuses années, et elle s'est avérée d'une efficacité notoire, surtout dans les champs de mines et autres obstacles où le terrain est d'origine sablonneux.

- La technique de l'excavation est utilisée dans :
- Les zones avec une grande contamination métallique ou un sol avec une forte intensité métallique.
- Les zones contenant des mines non métalliques.
- Les zones où la profondeur du sable est très importante.

Il est important de préciser que bon nombre des mines posées au Tchad ne sont pas piégées. Cela a contribué considérablement à l'efficacité de l'excavation.

Déminage Manuel (DéTECTEUR) : Cette méthode est la plus utilisée dans les opérations de déminage ces dernières années. Le déminage par détecteur demande un équipement approprié, un entraînement spécifique et une importante maintenance. Il a un léger rendement, mais comparé à l'excavation, le déminage par détecteur présente le moins de risque d'accident.

Les démineurs tchadiens sont formés pour utiliser les deux méthodes et parfois simultanément car le sol est très variable.

Remise à disposition des terres par déclassification : Cette méthode consiste à relâcher des terres initialement suspectées aux populations sans l'utilisation des moyens techniques. Cette opération se base sur l'analyse des renseignements recueillis durant la LIS, confrontés à des indicateurs d'analyse qui permettent l'adoption de la remise à disposition. Elle est faite en étroite collaboration avec les bénéficiaires et fait l'objet d'un procès verbal. En général ce sont les Secteurs à Risque à impact faible qui sont ciblées par cette politique.

1.9 Méthodes et normes de contrôle et d'assurance qualité

Les principes et philosophie de la gestion et du contrôle qualité s'appuient sur la norme nationale et sur le document relatif à la mise en œuvre de cette action.

Le responsable de la sous direction Gestion de la Qualité du CND s'assure du suivi des procédures réglementaires par l'ensemble des opérateurs dans les opérations de déminage. Deux types de contrôle et d'assurance qualité existent, l'une interne et l'autre externe. En ce qui concerne la CQ/AQ interne, c'est l'un des membres de l'équipe qui exécute cette tâche en s'appuyant sur des formulaires préétablis qui indiquent les tâches et consignes à suivre sur le terrain. Ce formulaire doit être suivi en permanence sur le chantier.

Le CQ externe est planifié et assuré par la sous direction Gestion de la Qualité du CND qui suit les POP dans ce domaine et il est réalisé suivant la méthodologie de l'échantillonnage, généralement Durant et à la fin des opérations de déminage.

Cette sous direction assume un rôle important dans la vérification et aussi dans le processus de remise de la terre à la population. Elle doit signer toutes documentations dans ce processus avant la mise à la disposition des terres aux utilisateurs.

Des réunions périodiques se passent au service des opérations du CND pour l'analyse des comptes rendus des différents CQ pour prendre en considération les leçons apprises des différentes expériences.

La sous-direction de la gestion de la qualité est maintenant opérationnelle et participe pleinement aux accréditations des opérateurs et aux contrôles et suivi des progrès des opérations.

Cette sous-direction analyse la totalité des informations transmises par les opérateurs avant qu'elles ne soient saisies par la direction de la gestion de l'information (IMSMA).

Les procédures de recrutement et les formations sont validées par un comité comprenant des personnels de cette sous-direction.

L'enregistrement des données transmises par les opérateurs en terme de suivi des progrès des opérations est soumis à cette sous-direction pour contrôle et validation.

“La philosophie du processus de garantie de la qualité consiste en une série de mesures et d'activités qui, prises dans leur ensemble, garantissent que les divers opérateurs qui travaillent sur un territoire appliquent strictement les Normes Nationales de l'action contre les mines au Tchad.

Il est de la responsabilité de chaque acteur de l'action contre les mines de garantir cette qualité”⁴.

⁴ Norme nationale 16- Gestion de la qualité.

Tableau récapitulatif des actions menées par la sous-direction Contrôle et Assurance Qualité

Année	Action menée	Opérateur / Projet
2009	Accréditation opérationnelle	MAG / Union Européenne Est du Tchad
	Accréditation opérationnelle	MINETECH / UNMAS
	Accréditation opérationnelle	CND / Projet National Ounianga kebir
	Evaluation terrain	CND / Projet National Ounianga kebir
2010	Accréditation opérationnelle	CND / Projet National FADA
	Accréditation opérationnelle	MAG / Enquête Technique + Ouadi Doum déminage
	Accréditation opérationnelle	DIGGER / Projet Contrôle Qualité externe Ouadi Doum
	Evaluation terrain	CND Projet National FADA / Suspension
	Evaluation terrain	MAG / Enquête Technique + Ouadi Doum déminage
	Evaluation terrain	MAG / Enquête Technique + Ouadi Doum déminage
2011	Accréditation opérationnelle	CND / Projet national Ouadi Doum
	Evaluation terrain	CND / Projet national Ouadi Doum
2012	Accréditation opérationnelle	MAG / Complément d'enquête Technique
	Accréditation opérationnelle	CND / Projet national FADA
	Accréditation opérationnelle	CND / Projet national BARDAÏ

2013	Accréditation Opérationnelle	MAG / Projet UE Tibesti
	Accréditation Opérationnelle	CND / Projet national Tibesti
	Evaluation terrain	CND / Projet national FADA Suspension
	Evaluation terrain	MAG / Projet Tibesti
	Evaluation terrain	CND / Projet national Tibesti
	Validation formation EOD 1	CND / Projet national Tibesti (32 démineurs)
	Validation formation EOD 1	MAG / Projet Tibesti (18 démineurs)
	Validation normes nationales	22 Normes nationales
	Contrôle et validation	Données terrain IMSMA (Gestion de l'information)

1.10 Efforts entrepris pour empêcher effectivement les civils d'accéder aux zones minées

Depuis 2010, un effort particulier a été développé pour la mise en place de marquages. Ces opérations ont été principalement conduites lors des enquêtes techniques de 2009 à 2012. 17 Km² de zones minées ont été marqués.

Durant la phase d'enquête technique, les équipes ont pour mission de :

- Collecter les données précises en vue d'alimenter la base de données nationale.
- Sensibiliser les communautés affectées.
- Analyser l'impact afin de fixer les priorités dans l'action future.
- Réduire les zones dangereuses et/ou d'installer un marquage adéquat et en adéquation avec les normes nationales.
- Charger les Centre Régionaux de sensibiliser les autorités locales et religieuses au danger des Mines.

Tableau récapitulatif des activités d'Education au Risque des Mines pour la période 2011 par la sous direction ERM du CND. Depuis 2011 le CND n'a mené aucune action d'ERM.

Période:	Activités:	Lieux:	Hommes:	Femmes:	Enfants:
Janvier 2011	Sensibilisation des personnels de IRC et des réfugiés	Bahai	1258	2165	1022
Mai 2011	Sensibilisation des	Faya Largeau	235	108	633

	communautés				
Mai 2011	Sensibilisation des communautés	Am-Timan	1111	1823	630
Juin 2011	Formation à la sensibilisation	Sylla - Wadi Fira - Ouaddaï -Est de l'Ennedi	402	227	196
Juillet 2012	Sensibilisation des communautés	Tibesti	1080	210	482
Janvier 2012	Sensibilisation des communautés	Ouaddaï- Wadi Fira	1235	812	646

1.11 Ressources mises à dispositions en soutien du progrès accompli à ce jour

Les ressources mise a disposition en soutien du progrès accompli a ce jour s'élève a un montant total, pour la période 2010-2013⁵, de 26,89 MUS\$. La contribution financière nationale de 14,4MUS\$ représente 54% du montant total allouée. Les tableaux ci-dessous montrent les répartitions budgétaires par année et par source de financement.

Tableau des contributions financières extérieures (sous réserve d'erreurs ou omission)

EXERCICE 2010		
BAILLEURS	DETAILS	BUDGET
Japon	Enquête technique et Ouadi doum	\$ 3 689 569
Canada	Déminage et renforcement des capacités du CND	\$ 656 000
Suisse	Ouadi doum QAQC	\$ 1 250 000

⁵ Prevision budgétaire pour l'année 2013 quasi acquise.

UNDP	Achat d'équipements	\$ 52 368
Commission Européenne	Projet de déminage à l'Est	\$ 632 931
TOTAL		\$ 6 280 868

EXERCICE 2011		
BAILLEURS	DETAILS	BUDGET
Canada	appui/renforcement des capacités du CND	\$ 499 981
Australie	Education au Risque des Mines	\$ 1 033 000
Suisse	Déminage Fada	\$ 197 472
Pays bas	Support projet UNMAS	\$ 334 334
Finlande	Déminage	\$ 278 620
TOTAL		\$ 2 343 407

EXERCICE 2012		
BAILLEURS	DETAILS	BUDGET

Japon	Achat équipements mécaniques	\$	400 600
Commission Européenne	Action de déminage dans le Nord du Tchad	\$	2 850 000,00
PNUD	Enquête technique 2° partie (Tibesti)	\$	613 000,00
TOTAL		\$	3 863 600,00

Tableaux des contributions nationales (Exercice 2010-2013)

EXERCICE 2010		
LIGNES DE CREDIT	BUDGET EN FCFA	TOTAL EN US\$ pour 2010
REMUNERATION DES PERSONNELS	56 669 000,00 XAF	\$1 14 714,57
FONCTIONNEMENT DU CND	20 000 000,00 XAF	\$40 485,83
OPERATIONS	86 000 000,00 XAF	\$174 089,07
TOTAL	162 669 000,00 XAF	\$329 289,47

EXERCICE 2011		
LIGNES DE CREDIT	BUDGET EN FCFA	TOTAL EN US\$ pour 2011

REMUNERATION DES PERSONNELS	699 870 000,00 XAF	\$1 416 740,89
FONCTIONNEMENT DU CND	200 000 000,00 XAF	\$404 858,30
OPERATIONS	1 200 000 000,00 XAF	\$2 429 149,80
TOTAL	2 099 870 000,00 XAF	\$4 250 748,99

EXERCICE 2012		
LIGNES DE CREDIT	BUDGET EN FCFA	TOTAL EN US\$ pour 2012
REMUNERATION DES PERSONNELS	942 400 000,00 XAF	\$1 705 263,16
FONCTIONNEMENT DU CND	207 600 000,00 XAF	\$ 419 393,93
OPERATIONS	300 000 000,00 XAF	\$2 834 008,10
FONCTIONNEMENT DE LA DELEGATION DU TIBESTI	102 000 000,00 XAF	\$ 206 060,60
TOTAL	1 552 000 000,00 XAF	\$ 3 135 353,53

EXERCICE 2013 - prévision		
LIGNES DE CREDIT	BUDGET EN FCFA	TOTAL EN US\$ pour 2013

REMUNERATION DES PERSONNELS	662 650 000,00 XAF	\$ 1 338 686,86
FONCTIONNEMENT DU CND	,00 XAF	\$ 0
OPERATIONS	310 000 000,00 XAF	\$ 626 262,62
TOTAL	972 650 000,00 XAF	\$ 1 964 949,48

1.12 Circonstances qui empêchent d'atteindre la conformité en respectant l'échéance

Les circonstances qui empêchent le Tchad d'atteindre la conformité sont les suivantes :

Le Tchad fait face à une irrégularité et a un manque de moyens financiers tant au niveau des contributions de la communauté internationale que des contributions nationales.

La géographie et le climat ont également eu une incidence sur le travail effectué. En effet, la superficie importante du pays, les voies de communication peu développées ainsi que l'emplacement des zones les plus minées dans des endroits sans routes bitumées rendent les conditions de travail difficiles.

De plus, aucun plan de pose des mines n'est disponible. La Libye n'a toujours pas communiqué les plans de pose des secteurs minés qui visaient à protéger leurs installations militaires et les itinéraires durant le repli des troupes vers la frontière.

Les données de l'enquête d'impact se sont révélées éloignées de la réalité du terrain. Les équipes qui ont pris part à la réalisation de l'enquête ont été contraintes à rester à distance des champs de mines signalés par les communautés.

Depuis l'enquête réalisée par Handicap international entre 1999 et 2001, il n'a pas été possible de réaliser d'enquêtes techniques au-dessus du 16° parallèle. La situation d'insécurité dans l'est ne permettait que le déploiement d'équipes EOD pour travailler dans l'urgence. Le Tibesti était jusqu'à peu de temps fermé pour des raisons d'insécurité.

Certains problèmes sont également apparus alors que les opérateurs ont entrepris la recherche de zones minées et lorsqu'ils ont voulu comparer les coordonnées relevées par eux même aux informations enregistrées dans la base de données IMSMA.

La gestion des informations contenues dans la base de données s'est révélée trop complexe et les problèmes rencontrés au fil des années ont contribué à fournir des informations peu fiables et données difficilement exploitables.

Le Tchad faisait face à de nombreuses difficultés pour fournir le détail des zones traitées par rapport aux zones identifiées lors de l'enquête d'impact. Ceci qui constitue un problème majeur pour la planification du travail pendant la période de prolongation.

Au niveau national, le HCND a fait l'objet de plusieurs remaniements depuis 2007 à 2013. Ces remaniements visent à mettre en place une réorganisation de l'institution suite à des problèmes de mauvaise gestion des ressources financières et humaines, et de faiblesses dans les activités de mobilisation de ressources et de planification des opérations (2010 à 2012).

Depuis l'obtention de la première prolongation en 2008, le retard dans la mise à disposition des fonds japonais pour la mise en œuvre de l'enquête technique, a retardé d'une année le déploiement des équipes et la collecte d'informations.

De 2010 à 2012, le manque de transparence dans la gestion des ressources humaines et financières a largement contribué à la perte d'efficacité et une réduction des performances du CND et du programme en général.

L'action contre les mines au Tchad a manqué de vision stratégique, de planification opérationnelle, de coordination et de cohésion dans son action. Cette situation a engendré, tant au niveau national qu'international une perte de crédibilité et de confiance des partenaires et une diminution des soutiens financiers.

1.13 Implications humanitaires, économiques, sociales et environnementales

Selon le dernier recensement, la population du Tchad est de 11 millions d'habitants⁶.

Les informations relatives aux personnes victimes de Mines et REG sont enregistrées dans la base de données nationale au CND. Ces données doivent être vérifiées, consolidées voire complétées lors de l'exécution d'un recensement des victimes (mines, REG et BASM) planifié pour l'année 2013⁷. A ce jour, 2834 victimes sont recensées par la direction de l'assistance aux victimes. Ces données sont estimées sur la base des rapports annuels fournis par le CND mais ne sont pas consolidées dans la base de données IMSMA.

295725 personnes dont 60% de femmes et d'enfants habitent ou transitent (population nomade) à proximité des ZSD par les mines situées dans le BET. Ces zones sont souvent proches des campements nomades et constituent un lieu privilégié pour le pâturage et la transhumance des troupeaux. (Données extraites du 2^e recensement Général de la Population et de l'Habitat RGPH2 2009)

La présence des secteurs à risque gêne les activités économiques suivantes :

- Accès au pâturage
- Accès à l'eau
- La recherche minière
- Blocage de la possibilité d'extension Urbaine
- Accès à la côte pour le développement de la pêche artisanale
- Accès aux zones d'intérêts touristique
- Accès aux zones d'exploitation des ressources souterraines (Gisement, Natron, Uranium,

⁶ Annexe VIII : Données démographiques du Tchad

⁷ Objectif spécifique de l'assistance aux victimes – stratégie nationale de l'action contre les mines au Tchad 2013-2017

Cobalt, autres).

1.14 Nature et étendue du travail restant à faire en vertu de l'article 5 : aspects quantitatifs

D'après les données enregistrées à ce jour la nature du travail restant à accomplir peut être résumée comme suit :

Concernant les zones minées recensées aux abords de Ouadi Doum, il s'agit de lignes de mines AP composées de mines à effet de souffle et de mines bondissantes. Une évaluation permet de penser que le nombre de mines anti-personnel avoisine 15,000 mines (cette donnée ne prend pas en compte les 3 champs de mines découverts à coté de celui de Ouadi Doum). La fiabilité des données est rendue difficile à cause du phénomène de migration des mines lors du déplacement des dunes.

Concernant la partie Nord du pays, à la frontière entre le Tchad et la Lybie, la présence d'un champ de mines du même type que celui de Ouadi Doum a été confirmée. Le recensement de ce champ de mines et des lignes de protection n'a pas été possible durant l'enquête technique. En effet l'accès à cette zone est contrôlé et ne peut se faire en véhicule. Les accès sont bloqués par la présence de points minés posés de façon anarchique. Il faudra attendre que ces axes soient ouverts pour que l'enquête soit réalisée en totalité.

Concernant la Partie Sud, frontalière avec la République Centrafricaine doit faire l'objet d'une enquête technique avec effet immédiat de l'éradication de la problématique mines anti-personnel. Cette opération sera mise en œuvre en fonction de la disponibilité des fonds visant à supporter le Tchad dans la réduction des mines anti-personnel. La région avait été identifiée lors de l'enquête d'impact réalisée par Handicap International. Elle se situe aux abords de la commune d'Ikea.

Il faudra donc entre prendre la réalisation d'enquêtes techniques complémentaires dans les régions Nord du Tibesti et au sud du Pays à proximité de la frontière avec la République de Centrafrique.

Données secteurs à risque validés et enregistrés dans la base de données nationale. Voir détails sur tableau détaillé en annexe.

REGION	SECTEURS A RIQUES ENREGISTRES AU 16/03/2103	
	ZONES MINEES	OBSERVATIONS
TIBESTI	36	Rappel : Région n'ayant pas été totalement enquêtée. Prévoir champ de mines Tanoa (estimé à 5640 m2) situé dans la partie Nord.
BORKOU	24	
ENNEDI	4	Comprend champ de mines de Ouadi Doum (5640 m2).

TOTAL vérifié.	65	Obstacles à base de mines Anti Personnel et Anti Char.
----------------	----	---

L'intervention de l'opérateur MAG à Ouadi Doum a démontré que les champs de mines implantés par l'armée libyenne comprenaient des lignes de mines anti-personnel, et des lignes de mines anti-char. Les résultats obtenus révèlent que la densité de mines AP est équivalente à celle des mines AT.

1.15 Nature et étendue du travail restant à faire en vertu de l'article 5 : aspects qualitatifs

Pour que les opérations arrivent à éradiquer la totalité de la présence des mines AP au Tchad, le CND devra :

- Assurer la pérennité du bon fonctionnement de la base de données IMSMA nationale (CND).
- Accroître la capacité nationale en formant les personnels aptes pour les diriger vers les centres de formation internationaux (CPADD).
- Dresser un bilan du besoin exact en personnels formés par le CPADD.
- Engager des équipes (moyens mécaniques y compris) pour désenclaver le Tibesti.
- Réaliser le complément d'enquête technique au Nord puis dans le Sud du pays afin de confirmer ou non la présence de mines Anti-personnel.
- Continuer les opérations de déminage en tenant compte de la nouvelle stratégie nationale.
- Prendre en compte les contraintes suivantes :
 - a) Les vents de sable fréquents, en moyenne d'une semaine et demie par mois, au dessus du 16° parallèle, ralentissent ou obligent à suspendre les opérations.
 - b) Le volume horaire de travail réel est diminué de moitié en raison des températures atteignant 52°C. Le rendement moyen constaté d'un démineur est de 16 à 20 m2 par jour.

La priorité est fixée aux régions du Borkou, Ennedi et Tibesti. Le Tibesti⁸ est la région prioritaire pour les raisons suivantes :

- Région la plus contaminée par la présence des Mines Anti Personnel.
- Région où le gouvernement veut mettre l'accent dans le cadre du développement :
 - a) Accès aux ressources naturelles (Gisements, agriculture...),
 - b) Ouverture au tourisme,
 - c) Réouverture de l'axe direct permettant l'accès vers la Lybie,
 - d) Sécurisation des itinéraires de transhumance (nomades),
 - e) Désenclavement des zones pastorales.

➤ **Voir Annexes II et III**

1.16 Durée proposée de la prolongation et justification de cette durée

L'extension de deux ans précédemment accordée avait pour objectif de permettre au Tchad de collecter des données solides pour élaborer à la fois une stratégie nationale et une demande de prolongation justifiée.

⁸ Voir Annexes VI, VI-a/b/c/d

L'enquête technique, achevée en octobre 2012 et les informations déjà enregistrées dans la base de données clarifie l'ampleur de la problématique liée à la présence des mines anti-personnel au Tchad. Au travers de stratégie le Tchad s'engage, de manière réaliste, à éradiquer la totalité des mines a la fin de l'année 2019.

Aussi, la prolongation requise par le gouvernement porte sur une période de six ans 2014 à 2019.

1.17 Plan de travail détaillé pour la période de prolongation proposée

1.17.1 Déminage

- 2013-2017, la totalité des axes et zones prioritaires sur l'ensemble de la région du Tibesti est déminée.
- 2015-2019, la totalité des zones contaminées dans les régions de l'Ennedi et du Borkou sont déminées/dépolluées.
- 2015-2019, les régions de Wadi Fira, Sila, Ouadaï et Salamat sont déminées.
- 2015, Les zones contaminées de la ville de N'djamena et Hadjer-Lamis sont traitées.

1.17.2 Enquête technique des zones contaminées non répertoriées des régions du sud

- Début 2015 ou dès que des fonds suffisants sont disponibles, mettre en œuvre une enquête technique dans les zones suspectées des régions frontalières avec la République de Centre Afrique (région d'Ikéo).
- Mi-2015, définir les zones prioritaires et planifier les opérations de déminage/dépollution.
- À partir de fin 2015, mettre en œuvre, suivre et contrôler les opérations.

1.17.3 Remise à disposition des communautés affectées au fur et à mesure des progrès réalisés.

- **Voir Annexes VI, VI-a/b/c/d**
- **Voir Annexe XI : Ebauche de la stratégie nationale de l'action contre les mines au Tchad.**

Les facteurs de risques qui pourraient influencer sur la réalisation du plan sont les suivants:

- Humains : renouvellement des personnels du CND.
- Manque de financement au niveau national et international.
- Insécurité et conflits.

Cette estimation est déduite de l'expérience et du coût des opérations lors des derniers contrats. Elle tient compte de la nécessité pour le Tchad de réaliser une enquête technique au niveau national et de créer de nouvelles unités de déminage pour traiter les zones connues et d'éradiquer la problématique mines dans le pays.

Le montant total estimé dans la nouvelle stratégie nationale, en ce qui concerne le déminage et les enquêtes techniques s'élève à 16 millions de US\$; c'est-à-dire en moyenne à 4 millions d'US\$ par an. La contribution financière du Tchad, en ce qui concerne les opérations, est prévue a hauteur de 1 million d'US\$ par an. La mobilisation des ressources additionnelles auprès des bailleurs internationaux (et éventuellement du secteur commercial) est de 3 millions d'US\$ par an.

1.18 Capacités : institutions, ressources humaines et matérielles

1.18.1 Institution

- **Voir Annexe V : structure nationale**

1.18.2 Ressources humaines

Le CND est en train de revoir à la baisse ses effectifs. Actuellement doté de 729 personnels, sur ordre du gouvernement, le CND doit réduire ses effectifs de plus 50%.

Une évaluation est en cours, les mesures seront prises dès la fin de l'audit interne qui doit avoir lieu fin mars.

Les conseillers du PNUD supportent la coordination du CND afin de proposer au Comité de Pilotage la réduction des personnels et un nouvel organigramme. Ce dernier devrait permettre au CND d'avoir une structure managériale plus allégée.

De nouveaux termes de références ont été adoptés dans chaque direction et font l'objet d'une étude par la coordination avant transmission au Comité de Pilotage pour validation et mise en application.

De plus, le PNUD a développé, en étroite collaboration avec le CND une stratégie de renforcement des capacités nationales avec pour objectif une entière autonomie pour la fin 2015.

1.18.3 Matériels

Depuis la date de création du CND, divers achats ou transferts ont été réalisés. Ces achats ont été possibles grâce aux fonds mis à disposition par le gouvernement. Les transferts sont réalisés entre les bailleurs ou les Nations Unies à la fin de certains projets.

Fin 2012, le PNUD pays achetait et mettait à disposition du CND une panoplie d'équipements informatiques et bureautique pour renforcer les directions.

Un ensemble de conteneurs équipés était installé pour relocaliser la direction de la gestion de l'information (IMSMA) en sécurisant les équipements (local climatisé, système de mise en réseau).

Le CND est doté, depuis septembre 2012 d'un accès internet. L'ensemble des directions possède maintenant un accès internet lui permettant de communiquer avec les opérateurs et autres intervenants de la lutte contre les mines.

Équipements spécifiques de déminage:

Actuellement les équipements du CND permettent d'assurer le déploiement d'unités de déminage et de dépollution soit un total de 72 démineurs.

Le CND est en mesure sous bref préavis de déployer une équipe d'intervention rapide organique munie des équipements nécessaires.

Les centres régionaux possèdent infrastructure et équipements pour assurer le cas échéant un soutien logistique aux équipes de déminage et de dépollution qui sont déployées sur leur zone de responsabilité.

Lorsque nécessaire, le relais dans les liaisons radio est réalisé grâce aux moyens HF dont sont équipés les 5 centres régionaux.

Le programme dispose d'un engin de déminage mécanique ARMTRACK 100 / 380 depuis le début de l'année 2013. Dès que les personnels seront formés et qu'un budget de fonctionnement sera pourvu par un donateur ou par le gouvernement (étude de projet en cours pour une action sur le champ de mines de Ouadi Doum), ce moyen viendra en complément des opérations de déminage manuel.

➤ **Voir Annexes IV : liste des principaux équipements du CND**

2 Listes des annexes

- Annexe I : Lexique
- Annexe II : Liste des mines et des sous-munitions présentes au Tchad
- Annexe III : Carte de répartition des zones minées ou suspectées minées au Tchad
- Annexe IV : Liste des principaux équipements du CND
- Annexe V : Structure nationale du déminage
- Annexe VI : Carte des secteurs a risques ouverts au Tibesti
- Annexe VI-a : Carte des taches affectées a l'opérateur MAG – Région du Tibesti
- Annexe VI-b : Carte des taches affectées au projet national – Région du Tibesti
- Annexe VI-c : Carte des taches prioritaires affectées aux futurs projets – Région du Tibesti
- Annexe VI-d : Carte des axes et zones prioritaires – Région du Tibesti
- Annexe VI-e : Carte des axes et zones prioritaires – Région Borkou
- Annexe VI-f : Carte des axes et zones prioritaires – Région Ennedi
- Annexe VII : Tableau des résultats de l'enquête technique 2011-2012
- Annexe VIII : Données démographiques du Tchad
- Annexe IX : Relevé cartographique et caractéristiques du champ de mine de Ouadi Doum – Région de l'Ennedi
- Annexe X : Tableau des secteurs à risque ouverts et fermés
- Annexe XI : Ebauche de la stratégie nationale de l'action contre les mines au Tchad
- Annexe XII : Normes Nationale sur la remise à disposition des terres (NNLAM N° 20)
- Annexe XIII : Extrait du document « Plan National de Développement du Tchad » priorités des actions
- Annexe XIII : Document de Stratégie Nationale